



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

Département de l'AVEYRON
Arrondissement de RODEZ

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20220630-20220618-DE
Reçu le 07/07/2022

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 30 juin 2022

Date de convocation : le 17 juin 2022

Date d'affichage : le 17 juin 2022

Nombre de membres au Comité Syndical: 50

L'an deux mille vingt deux, le trente du mois de juin, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Etaient présents : Monique ALIES – Alain ANGLES – Jacques BARBEZANGE – Christophe BERNIE – Magali BESSAOU – Christian BONNET – Jean Marc CALVET – Bruno CAVAINAC – Jean François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Robert DIEUDE – Joël ESPINASSE – Jean Luc FARJOU – Jean Louis GRIMAL – Claude HENRY – Jean Marie LACOMBE – Paul MARTY – Jean Pierre MASBOU – Bernard NAYRAC – Alain NOUVIALE – Anice SASSI – Roland JOFFRE - Bernard VERDIE

Etaient absents ou excusés : 25 Dont 2 ont donné procuration

Votes Pour : 27
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2022/06/18

ACTUALISATION DE LA PRIME ENERGIE

ZAC de Bourran
12 rue de Bruxelles
BP 3216
12032 RODEZ cedex 9
05 65 73 31 60
sieda@sieda.net
www.sieda.fr



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

DELIBERATION N° 2022/06/18

ACTUALISATION DE LA PRIME ENERGIE

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20220630-20220618-DE
Reçu le 07/07/2022

Monsieur le président rappelle que par délibération N°20210422 portant convention pour l'externalisation du montage des dossiers de valorisation des certificats d'économies d'énergies le Comité Syndical a approuvé la gestion par un prestataire du montage et de la vente des dossiers de CEE.

Il est prévu dans le cadre de l'évolution de ce dispositif de fixer au moins jusqu'en 2024 la prime énergie soit le prix de revente assuré aux collectivités

Ce prix baptisé prime énergie est fixé actuellement à 0.44 €/ kWhCumac

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de l'augmenter à 0.50 €/ kWhCumac

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve l'augmentation de cette prime à 0.50 €/kWhCumac.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Et Publication ou notification
Du 6 Juillet 2022

